

Département  
du BAS-RHIN

-----  
Arrondissement de

STRASBOURG-CAMPAGNE

Nombre des conseillers élus :  
19

Conseillers en fonctions :  
19

Conseillers présents :  
13

Etaient absents :  
6 dont 6 avec pouvoir

# COMMUNE D'ENTZHEIM

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

-----  
**Séance du 30 janvier 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Jean HUMANN, Maire

### **8°- Tarifs de location des bâtiments communaux**

M. Le Maire propose de revoir les montants mais également la structuration des tarifs de location des bâtiments communaux, pour tenir compte des besoins mais aussi de la réalité effective des demandes. Cette nouvelle tarification a été examinée de manière détaillée en date du 28 janvier 2025 par la commission de la vie associative.

M. MATHIS précise que le travail préparatoire a été effectué par Mathilde SECCI, chargée d'accueil de la mairie, qui a proposé une nouvelle grille tarifaire correspondant aux besoins. La commission a ensuite proposé des ajustements à certains tarifs. Il est proposé pour ces tarifs une entrée en vigueur en avril 2025.

En réponse à une remarque portant sur le montant des cautions demandées, M. MATHIS précise que pour chaque location une attestation d'assurance doit être fournie.

En réponse à une question sur le balayage ou le rangement devant être fait par les locataires avec un ménage inclus dans les tarifs, M. MATHIS répond qu'un minimum devra toujours être effectué par les utilisateurs de la salle. Même si dans l'ensemble cela se passe bien, le suivi des locations doit être constant.

**VU** l'article L 2544-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**SUR PROPOSITION** de la commission de la vie associative du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de fixer les tarifs de location des bâtiments communaux applicables comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 (en euros) :

Accusé de réception en préfecture 067-216701243-20250130-CM-300125-8-DE Date de télétransmission : 19/02/2025 Date de réception préfecture : 19/02/2025
--

**Ménage inclus dans les tarifs indiqués**

<b>SALLE DES FÊTES L'ESCALE</b>		
	<b>Tarifs résidents d'Entzheim</b>	<b>Tarifs personnes extérieures et entreprises</b>
<b>Salle complète week-end (grande salle + hall)</b>	840	2400
<b>Salle complète journée semaine</b>	500	880
<b>Forfait soirée semaine ou demi-journée salle complète</b>	380	730
<b>Hall seul + espace bar week-end</b>	420	1200
<b>Hall seul + espace bar journée semaine</b>	250 €	440 €
<b>Forfait soirée semaine ou demi-journée hall seul + espace bar</b>	200 €	365 €
<b>Option cuisine</b>	110 €	220 €
<b>Option vidéoprojecteur</b>	55 €	110 €
<b>Option équipement scénique (sono, lumières, vidéoprojecteur)</b>	220 €	550 €
<b>MONTANT DE LA CAUTION : 1000 €</b>		

<b>PETITES SALLES COMMUNALES</b>		
	<b>Tarifs résidents d'Entzheim</b>	<b>Tarifs personnes extérieures et entreprises</b>
<b>Club-house de pêche week-end</b>	450	/
<b>Club-house de pêche journée semaine</b>	280 €	/

<b>Forfait soirée semaine ou demi-journée club-house de pêche</b>	200 €	/
<b>Club-house de pétanque week-end</b>	350 €	/
<b>Club-house de pétanque journée semaine</b>	280 €	/
<b>Forfait soirée semaine ou demi-journée club-house de pétanque</b>	200 €	/
<b>Club-house de football week-end</b>	310 €	/
<b>Club-house de football journée semaine</b>	250 €	/
<b>Forfait soirée semaine ou demi-journée club-house de football</b>	200 €	/
<b>Club-house de tennis week-end</b>	250 €	/
<b>Club-house de tennis journée semaine</b>	200 €	/
<b>Forfait soirée semaine ou demi-journée club-house de tennis</b>	160 €	/
<b>L'Amicale week-end</b>	310 €	/
<b>L'Amicale journée semaine</b>	250 €	/
<b>Forfait soirée semaine ou demi-journée Amicale</b>	200 €	/
<b>L'Amicale forfait réunion (coût horaire)</b>	35 € par heure	/
<b>Le Préau demi-journée semaine</b>	100 €	/
<b>Le Préau forfait réunion (coût horaire)</b>	25 € par heure	/
<b>Forfait Assemblée Générale de copropriété (par AG)</b>	80 €	/
<b>Location d'une salle communale pour un enterrement</b>	50 €	/

**MONTANT DE LA CAUTION : 500 €**

Accusé de réception en préfecture  
067-216701243-20250130-CM-300125-8-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2025  
Date de réception préfecture : 19/02/2025

<b>ESPACE SPORTIF &amp; CULTUREL L'ENVOL</b>	
	<b>Tarifs personnes extérieures et entreprises</b>
<b>Tarifs résidents d'Entzheim</b>	
<b>Salle de gymnastique (coût horaire)</b>	28 € par heure
<b>Salle multisports (coût horaire)</b>	40 € par heure
<b>MONTANT DE LA CAUTION : 1000 €</b>	

<b>TARIFICATION MENAGE (inclus dans le tarif de la location)</b>		
	<b>Tarifs résidents d'Entzheim</b>	<b>Tarifs personnes extérieures et entreprises</b>
<b>Salle des fêtes L'Escale</b>	180 €	200 €
<b>Hall de la salle des fêtes L'Escale</b>	90 €	100 €
<b>Espace sportif &amp; culturel L'Envol</b>	180 €	200 €
<b>Autres bâtiments</b>	90 €	100 €

<b>TARIFICATION CLEFS ET BADGES MIS À DISPOSITION PAR LA COMMUNE</b>	
<b>Remboursement d'une clef en cas de perte</b>	50 €
<b>Remboursement d'un badge en cas de perte</b>	20 €

**DIT** que la location du club-house football, du local pêche, du local pétanque, du local tennis et de l'Amicale est réservée aux résidents d'Entzheim et/ou aux membres des associations concernées après l'aval du président de l'association ;

**PRECISE** que toute location doit faire l'objet d'un chèque de caution obligatoire de 1 000 euros pour L'Escale et l'Envol et de 500 euros pour le club-house football, le local pêche, le local pétanque, le local tennis et l'Amicale, et que le chèque de caution doit être obligatoirement établi par le bénéficiaire du contrat de location ;

**PRECISE** qu'en cas de trouble à l'ordre public ayant entraîné le déplacement des forces de l'ordre, causé par les organisateurs ou les participants à la manifestation organisée dans les locaux faisant l'objet du contrat de location, l'intégralité du chèque de caution sera encaissée par la commune ;

**PRECISE** que les tarifs résidents d'Entzheim concernent les particuliers et administrations domiciliés à Entzheim ainsi que le personnel employé par la commune d'Entzheim ;

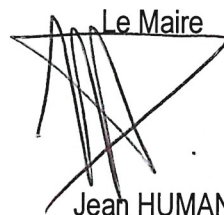
**PRECISE** qu'une utilisation régulière des locaux concernés doit faire l'objet d'une convention d'utilisation avec la commune ;

**AUTORISE** M. Le Maire à accorder des tarifs dérogatoires en fonction de la qualité de l'organisateur et de l'impact de l'évènement et à signer tout document relatif à la location de bâtiments ou d'emplacements communaux.

Le Secrétaire de Séance

  
André DEPPEN



Le Maire  
  
Jean HUMANN